

Séance du 29 janvier 2025

COMMUNE DE VOID-VACON

1-2025

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance était publique.

**Etaient présents** : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame DAGUIER Carole, Madame BANTQUIN Sophie, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur GENTER Aubin, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur HENRY Christophe, Monsieur LANOIS Vincent et Madame LIEGEOIS Isabelle.

**Absents avec pouvoir** :

Madame DEGRIS Monique donne pouvoir à Monsieur GENTER Aubin

Madame MARCHETTI Sabine donne pouvoir à Monsieur JOUANNEAU Olivier

**Absents sans pouvoir** : Madame BENVENUTI Claire

Monsieur CAILLE Rémy

Madame CONTIGNON Aline

Madame PAUL Delphine

Madame THIRY Nathalie

**Secrétaire de séance** : Madame LIEGEOIS Isabelle

|  |
|--|
| Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 30/01/2025 et affiché le compte-rendu de cette séance le 30/01/2025 |
|--|

**Date de convocation** : 22 janvier 2025

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du dix-huit décembre 2024
- Etude de faisabilité du réaménagement urbanistique de la rue de Cipllet et du quartier Val des Prés : validation et demande de subvention
- Acquisition de la parcelle cadastrée BH 0408
- Subvention exceptionnelle pour le territoire de Mayotte suite au passage du cyclone Chido
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Le quorum étant atteint, la séance débute.

### **Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2024**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte-rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Une remarque concernant l'entretien dégradé des écoles maternelle et primaire est ajoutée dans les informations diverses. Le compte-rendu est **adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

### **Délibération 2025-01 : Etude de faisabilité du réaménagement urbanistique de la rue de Ciplet et du quartier Val des Prés : validation et demande de subvention**

Madame le Maire envisage un programme de rénovation de l'aménagement urbain du quartier Val des Prés et rue de Ciplet.

Ce quartier de Void-Vacon a besoin d'être réaménagé au regard des usoirs dans un état de détérioration avancée en raison notamment des racines d'arbres qui ont abimé la surface des trottoirs qui n'est plus plane et pour lequel le risque d'accident est plus important. La mobilité est ainsi gênée pour tous les usagers notamment PMR.

Le stationnement des riverains dans la rue de Ciplet génère une mauvaise visibilité et de la gêne pour la circulation des véhicules. Aussi, l'étude déterminera la possibilité de création de deux parkings. Le matériau des parkings devra permettre l'infiltration des eaux pluviales. Les trottoirs seront réservés aux piétons pour favoriser la mobilité douce. Des massifs arborés de petite taille y seront adossés afin de végétaliser les espaces sans contraintes racinaires.

Préalablement à la réfection des enrobés, l'enfouissement des réseaux secs et humides sera chiffré avec la création de réseaux séparatifs pour les eaux pluviales et l'assainissement collectif.

La rénovation de l'aire de jeux attenante sera également envisagée au regard de la vétusté des jeux proposés.

Madame le Maire présente le plan prévisionnel de financement de l'étude de faisabilité, chiffrée par le Cabinet SETRS à 2 192 € HT. Elle explique que l'étude peut faire l'objet d'une demande de subvention de la part de l'Etat via la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **valide** le lancement d'une étude de faisabilité relative à l'aménagement urbanistique du quartier Val des Prés et rue de Ciplet
- **sollicite** l'aide financière de l'Etat via la DETR
- **valide** le plan de financement prévisionnel tel que présenté
- **autorise** Madame le Maire à signer tout document afférent
- **précise** que dans le cas où les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

**Délibération 2025-02 : Acquisition de la parcelle cadastrée BH 0408**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de son projet d'acquérir la parcelle cadastrée BH 0408 d'une superficie de 496 m<sup>2</sup> afin d'y aménager un parking dans le cadre du projet de réaménagement urbanistique du quartier Val des Prés et rue de Ciplet.

Au regard des prix pratiqués sur les acquisitions immobilières sur les parcelles non bâties de la commune, il est proposé de fixer le prix d'acquisition à 42 € TTC le m<sup>2</sup>.

Un plan cadastral est projeté afin de visualiser l'emplacement de la parcelle.

Après délibération, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Décide** de procéder à l'achat de la parcelle BH0408 d'une superficie de 496 m<sup>2</sup> sur la base de 42 €/ TTC le m<sup>2</sup>, soit une valeur de 20 832 € TTC
- **Décide** de prendre à sa charge les frais liés à cette transaction et notamment les frais liés à l'étude géotechnique
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

**Délibération 2025-03 : Subvention exceptionnelle pour le territoire de Mayotte suite au passage du cyclone Chido**

Le 14 décembre 2024, le cyclone Chido dévastait le territoire de Mayotte laissant exsangue ce Département français dans lequel 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national.

Afin de s'associer à la solidarité nationale qui se déploie depuis le passage de ce cyclone, Madame le Maire propose le vote d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à destination du territoire de Mayotte (communes et Département).

La subvention serait versée à un fonds de concours étatique « contributions diverses au bénéfice des territoires et population des outre-mer touchés par des calamités naturelles » qui permet à l'Etat de regrouper l'ensemble des aides reçues et d'ainsi coordonner et renforcer l'efficacité de ces moyens financiers pour Mayotte.

Le montant ainsi que l'utilisation des dons seront retracés dans les différents documents annexés à la loi de finances 2025 afin d'assurer la traçabilité et la transparence de la mobilisation des crédits aux parties versantes.

Après délibération, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des membres présents et représentés** d'accorder une subvention de fonctionnement de 1 000 € (mille euros) au territoire de Mayotte. La subvention sera versée au fonds de concours étatique « contributions diverses au bénéfice des territoires et population des outre-mer touchés par des calamités naturelles ».

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

### **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 CGCT, Madame le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération 2020-13 du 26 mai 2020.

- ▶ Marché de fournitures : achat de 40 sacs de sel pour l'adoucisseur de la salle Jean-Louis GILBERT auprès de la société BWT pour un montant de 852.00 € TTC.
- ▶ Marché de fournitures : achat de plans d'intervention et de consignes générales de sécurité pour différents bâtiments communaux auprès de la société CHUBB pour un montant de 933.60 € TTC
- ▶ Marché de services : renouvellement de l'assistance informatique pour l'année 2025 auprès de la société NEOEST pour un montant de 4 308 € TTC
- ▶ Marché de services : changement de pare-feu informatique auprès de la société NEOEST pour un montant de 1 560 € TTC
- ▶ Marché de fournitures : Achat et mise en place d'une alarme anti-intrusion auprès de la société SERELEC pour l'Espace CUGNOT pour un montant de 2 661.60 € TTC

- ▶ Marché de fournitures : Fourniture et pose d'un bac de condensat pour l'Espace CUGNOT auprès de la société LHERITIER pour un montant de 1 471 € TTC
- ▶ Marché de services : Travaux d'exploitation parcelles forêt n° 206-207-78 par l'ONF pour un montant de 1 090.68 € TTC
- ▶ Marché de travaux : déplacement d'un coffret électrique ENEDIS au lotissement La Gravière par la société ENEDIS pour un montant de 4 503,74 € TTC.
- ▶ Marché de fournitures : achat de 3 radiateurs pour la salle de danse de la salle Cugnot auprès de la société BRICOMARCHÉ pour un montant de 288,90 € TTC
- ▶ Marché de services : Livraison, hébergement et maintenance annuelle du nouveau site internet de la commune auprès de la société NEOEST pour un montant de 1 176 € TTC
- ▶ Marché de services : Formation en visioconférence pour prise en main du logiciel afin de mettre en ligne du contenu sur le nouveau site internet de la commune auprès de la société NEOEST pour un montant de 480 € TTC
- ▶ Marché de services : Vérifications périodiques des installations électriques des salles communales, Eglises, atelier communal, bâtiment mairie et inspection périodique des aires de jeux et des appareils de levage auprès du Cabinet NONNENMACHER pour un montant de 2 124.00 € TTC
- ▶ Marché de services : inspection périodique du générateur de vapeur du Fardier de Cugnot auprès de la société DEKRA pour un montant de 1 080 € TTC
- ▶ Marché de fournitures : achat de pièces de mécanique pour le service technique auprès de la société MANPARTS pour un montant de 622.75 € TTC
- ▶ Marché de services : Renouvellement de l'abonnement du magazine « La Gazette » auprès de la société Le Moniteur pour un montant de 450 € TTC
- ▶ Marché de fournitures : achat d'une cartouche d'encre pour la machine à affranchir auprès de la société PITNEY BOWES pour un montant de 208.80 € TTC
- ▶ Marché de fournitures : achat de fournitures administratives auprès de la société AB POST pour un montant de 132.18 € TTC
- ▶ Marché de fournitures : achat de 4 seaux de raticide auprès de la société PRIMALAB pour un montant de 540.00 € TTC
- ▶ Marché de fournitures : achat de produits d'entretien auprès de la société RAJA pour un montant de 661.10 € TTC

- ▶ Marché de travaux : renouvellement d'un branchement AEP rue des Œillets auprès de la société PIERSON TP pour un montant de 2 701,62 € TTC.
- ▶ Marché de fournitures : Pièces pour tracteur ISEKI auprès de la société VALENTIN pour un montant de 230.48 € TTC
- ▶ Marché de services : Remplacement de deux horloges astronomiques radiolithes (éclairage public) à Vacon auprès de la société CITEOS pour un montant de 2556.00 € TTC
- ▶ Marché de services : Abonnement Boîte Postale 2025 auprès de la société LA POSTE pour un montant de 118.80 € TTC
- ▶ Marché de services : formation à l'utilisation des engins télescopiques catégorie F d'un agent du service technique auprès de la société GO FORMATIONS pour un montant de 719 € TTC
- ▶ Marché de services : renouvellement des licences informatiques des agents du service administratif et du nom de domaine de la commune auprès de la société NEOEST pour un montant de 2 676 € TTC
- ▶ Marché de services : déploiement de deux nouvelles licences informatiques et des dispositifs de sécurité associés dans le bureau des adjoints auprès de la société NEOEST pour un montant de 1 704 € TTC
- ▶ Marché de travaux : renouvellement d'un branchement AEP rue du 11 Novembre auprès de la société PIERSON TP pour un montant de 2 136 € TTC.
- ▶ Marché de travaux : déblaiement d'une chambre de coffrage avec modification du réseau AEP rue Pierrerie par la société PIERSON TP pour un montant de 6 650,34€ TTC.
- ▶ Marché de fournitures : achat de 6 bidons de chlore pour le réseau AEP auprès de la société ARCANÉ Direct pour un montant de 235,25 € TTC.
- ▶ Marché de fournitures : achat de pièces de mécanique pour le service technique auprès de la société AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 459.73 € TTC.
- ▶ Marché de fournitures : achat de 14 plaques de protection murale en mousse pour les murs de la salle JL GILBERT auprès de la société DECASPORT pour un montant de 2 284.80 € TTC.
- ▶ Marché de services : Renouvellement du contrat d'entretien des 4 défibrillateurs de la commune auprès de la société DEFIBRILATEUR FRANCE pour un montant de 264.00 € TTC
- ▶ Marché de services : Vérification des installations électriques de l'espace Cugnot auprès de la société GROUPE CADET Cabinet NONNENMACHER pour un montant de 360.00 € TT

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces décisions.

**Questions et informations diverses : tour de table**

- Etude diagnostique du réseau d'assainissement collectif : après interrogation des conseillers municipaux, M. Faugère informe qu'un puits en Mairie pourrait être instrumenté pour mesurer le niveau de la nappe
- M. Gaucher informe qu'une Commission travaux sera convoquée suite à la réunion zéro des travaux de la rue Estienne et Place Charles de Gaulle
- M. Chalon demande la somme à laquelle a été vendu le chêne dans le cadre de la gestion des bois communaux. M. Faugère lui répond que la vente aura lieu en février
- M. Grisvard demande quand auront lieu la prochaine campagne de changement de compteurs d'eau et de l'éclairage public en LED-2e phase. Mme Rochon l'informe que la campagne de changement de compteurs d'eau devrait avoir lieu à l'automne. M. Gaucher l'informe qu'un point est en cours sur les candélabres restants à remplacer.
- M. Lanois informe des trous en formation au chemin n°4 et des poteaux électriques dégradés à Vacon. Mme Rochon indique que plusieurs signalements ont été réitérés à ENEDIS concernant ces poteaux. L'eau sortant du trop-plein du château d'eau crée des dommages sur le chemin des Ormes. Mme Rochon indique que ce problème sera indiqué aux services techniques pour trouver une solution afin de canaliser l'eau. Un candélabre défectueux est signalé lotissement sous les Vignes
- Mme Bantquin indique le stationnement récurrent d'un véhicule gênant la visibilité rue Estienne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**

**Délibération 2025-01 :** Etude de faisabilité du réaménagement urbanistique de la rue de Ciplet et du quartier Val des Prés : validation et demande de subvention

**Délibération 2025-02 :** Acquisition de la parcelle cadastrée BH 0408

**Délibération 2025-03 :** Subvention exceptionnelle pour le territoire de Mayotte suite au passage du cyclone Chido

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Le Maire,  
Sylvie ROCHON

Le secrétaire de séance,  
Isabelle LIEGEOIS